

**Séance du 17 avril 2019**

**Délibération n° 2019/125**

**ACCORD-CADRE 2018-082**

**TRANSPORT SCOLAIRE DES ELEVES ET ETUDIANTS  
HANDICAPES DES DEPARTEMENTS DES HAUTS DE  
SEINE (92), DU VAL D'OISE (95) ET DES YVELINES (78)  
PAR VEHICULES LEGERS OU DE MOINS DE 9 PLACES**

Le Conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la région Île-de-France ;
- VU** le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Île-de-France ;
- VU** le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;
- VU** la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;
- VU** le rapport n° 2019/125 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 11 avril 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : Autorise le directeur général à signer l'accord-cadre 2018-082 avec les sociétés suivantes :

<b>Lot</b>	<b>Intitulé des lots</b>	<b>Attributaires</b>
1	Élèves du Val d'Oise (95) à transporter dans leurs fauteuils ou avec leurs équipements en véhicule adapté (VA) _établissement scolaire dans le Val d'Oise_bassins d'éducation d'Argenteuil et d'Enghein Lieu principal d'exécution : Etablissements scolaires des communes du 95 situés dans le bassin d'éducation d'Argenteuil et dans le bassin d'éducation d'Enghien.	GROUPE M SERVICE
2	Élèves du Val d'Oise (95) _ établissements scolaires du 1 <sup>er</sup> degré (Maternelles et élémentaires) _commune de Corneilles-En-Parisis	ADEM TRANSPORTS ET SERVICES

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20190418-2019-125  
-DE  
Date de réception préfecture :

<b>Lot</b>	<b>Intitulé des lots</b>	<b>Attributaires</b>
	Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires de la commune de Cormeilles-En-Parisis	
3	<p>Élèves du Val d'Oise (95) à transporter dans leurs fauteuils ou avec leurs équipements en véhicule adapté (VA) _établissement scolaire dans le Val d'Oise_bassin d'éducation de Sarcelles</p> <p>Lieu principal d'exécution : Etablissements scolaires des communes du 95 situés dans le bassin d'éducation de Sarcelles.</p>	TRANSALYS SERVICES
4	<p>Elèves du Val d'Oise (95) _établissements scolaires du 2nd degré (Collèges et Lycées) _ commune de Cormeilles-En-Parisis</p> <p>Lieu principal d'exécution : Etablissements scolaires situés dans la commune de Cormeilles-En-Parisis</p>	ADEM TRANSPORTS ET SERVICES
5	<p>Élèves du Val d'Oise (95) à transporter dans leurs fauteuils ou avec leurs équipements en véhicule adapté (VA) _établissement scolaire dans le Val d'Oise_bassin d'éducation de Gonesse</p> <p>Lieu principal d'exécution : Etablissements scolaires des communes du 95 situé dans le bassin d'éducation de Gonesse</p>	ADIATE EVOLUTION
6	<p>Elèves du Val d'Oise (95) _établissements scolaires du 1<sup>er</sup> degré (Maternelles et élémentaires) _commune de Montmorency</p> <p>Lieu principal d'exécution : Etablissements scolaires de la commune de Montmorency</p>	GROUPE M SERVICE
7	<p>Élèves du Val d'Oise (95) à transporter dans leurs fauteuils ou avec leurs équipements en véhicule adapté (VA) _établissement scolaire dans le Val d'Oise_bassins d'éducation de Cergy</p> <p>Lieu principal d'exécution : Etablissements scolaires situés dans les communes du 95 situé dans le bassin d'éducation de Cergy</p>	VORTEX
8	<p>Elèves du Val d'Oise (95) _établissements scolaire du 2nd degré (Collèges et Lycées) _commune de Montmorency</p> <p>Lieu principal d'exécution : Etablissements scolaires situés dans la commune de Montmorency</p>	ASV-AMJ CAB GROUPEMENT
9	<p>Etudiants du Val d'Oise (95) à transporter dans leurs fauteuils ou avec leurs équipements en véhicule adapté (VA) _établissement scolaire dans Val d'Oise_bassins d'éducation Cergy_Pontoise Enghein</p> <p>Lieu principal d'exécution : Etablissements scolaires situés dans les communes du 95 situé dans les bassins d'éducation de Cergy, Pontoise et Enghein</p>	ESSONNE TRANSPORT
10	Elèves du Val d'Oise (95) _établissements scolaires du 1 <sup>er</sup> degré (Maternelles et élémentaires) _commune d'Enghien Les Bains	AGP-AEROPORT GARE PORT

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20190418-2019-125  
-DE  
Date de réception préfecture :

<b>Lot</b>	<b>Intitulé des lots</b>	<b>Attributaires</b>
	Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires de la commune d'Enghien Les Bains	
11	Etudiants Val d'Oise (95) à transporter dans leurs fauteuils ou avec leurs équipements en véhicule adapté (VA) _établissement scolaire dans le Val d'Oise_bassins éducation Sarcelles Gonesse Argenteuil Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires des communes du 95 situés dans les bassins d'éducation de Sarcelles, de Gonesse et d'Argenteuil	JL INTERNATIONAL
12	Elèves du Val d'Oise (95) _établissements scolaires situés dans les départements limitrophes au 95 (OISE-EURE) Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires des communes des départements limitrophes au Val d'Oise dans l'Oise et l'Eure	AGP-AEROPORT GARE PORT
13	Elèves des Yvelines (78)_ établissements scolaires du 1 <sup>er</sup> degré (Maternelles et élémentaires) _communes de Maisons Laffite et Houilles Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires des communes de Maisons Laffite et Houilles	GM TRANS'VOYAGEURS
14	Elèves des Yvelines (78)_ établissements scolaires du du 2 <sup>nd</sup> degré (Collèges et Lycées)_communes de Maisons Laffite et Houilles Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires des communes de Maisons Laffite et Houilles	GROUPE M SERVICE
15	Elèves des Yvelines (78)_ établissements scolaires du 1 <sup>er</sup> degré (Maternelles et élémentaires) _communes de Sartrouville Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires de la commune de Sartrouville	ATV-ALLIANCE TRANSPORT VOYAGEUR
16	Elèves des Yvelines (78)_ établissements scolaires des communes de Coignières et Jouars Pontchartrain Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires des communes de Coignières et Jouars Pontchartrain	ESSONNE TRANSPORT
17	Elèves des Yvelines (78)_ établissements scolaires de la commune de Maurepas Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires de la commune de Maurepas	ATV-ALLIANCE TRANSPORT VOYAGEUR
18	Intitulé : Elèves des Yvelines (78) _ établissements scolaires situés dans les départements limitrophes au 78 (EURE-EURE ET LOIRE) Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires des communes des départements limitrophes aux Yvelines en Eure et Eure et Loire	ESSONNE TRANSPORT
19	Elèves des Hauts de Seine (92)_ établissements scolaires de la commune de Levallois Perret Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires de la commune de Levallois Perret	ST2S

Accusé de réception en préfecture  
075-287500078-20190418-2019-125  
-DE  
Date de réception préfecture :

Lot	Intitulé des lots	Attributaires
20	Élèves des Hauts de Seine (92)_ établissements scolaires de la commune de Clichy la Garenne Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires de la commune de Clichy la Garenne	AMS CENTAURE
21	Elèves du Val d'Oise (95) _ établissements scolaires situés dans les départements franciliens Hauts de Seine et Val d'Oise Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires de Paris, du département de la Seine Saint Denis, du Val de Marne, de l'Essonne ou des Yvelines	EIFFEL TRANSFERT SERVICE
22	Élèves des Yvelines (78)_ établissements scolaires du 2nd degré (Collèges et Lycées) de la ville de Sartrouville Lieu principal d'exécution : Établissements scolaires de la commune de Sartrouville	TRANSALYS SERVICES

**ARTICLE 2 :** Précise que chacun des lots est passé sans montant minimum et sans montant maximum pour toute la durée de l'accord-cadre.

**ARTICLE 3 :** Précise que l'accord cadre est conclu pour une durée de vingt-quatre mois (24) mois, hors période de préparation, débutant dès la notification de l'accord-cadre.

Les prestations seront réalisées à compter du 02 septembre 2019 et expireront au 31 août 2021.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Île-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des Transports d'Île-de-France



Valérie PÉCRESSE

Accusé de réception en préfecture 075-287500078-20190418-2019-125 -DE Date de réception préfecture :
---